



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION
DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VEGETALE (CROPSAV)
du 11 avril 2024 – Session Plénière**

Le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale Grand Est (CROPSAV), section végétale s'est tenu le jeudi 11 avril matin en présentiel. La liste des participants figure en annexe.

Rappel de l'ordre du jour :

Domaine végétal

Pour avis :

- Surveillance sharka en 2024 : modalités et proposition de zonage
- Orientation du réseau d'épidémiosurveillance végétal pour la campagne 2024 pour validation du budget 2024

Pour information :

- Bilan du contrôle de second niveau : BSV 2023 blé tendre d'hiver
- Stratégie nationale de lutte contre le Frelon asiatique, construite entre les 2 OVS
- Focus sur la flavescence dorée en région Grand Est
- Le Datura : point de situation

Domaine animal

Pour avis :

- Rhinotrachéite infectieuse des bovins : définition des « troupeaux à risque » - exclusions – version finale

Pour information :

- Maillage vétérinaire : présentation du réseau de compétences vétérinaires

Les documents transmis en amont du CROPSAV et les supports de présentation sont disponibles sur le site Internet de la DRAAF :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/nouvelle-gouvernance-sanitaire-r8.html>

Le présent compte-rendu retranscrit uniquement les échanges intervenus en séance, au cours des présentations ou à leur suite et conformément au déroulé effectif de ces présentations, différent de celui annoncé par l'ordre du jour, suite au retard de certains participants. Les éléments de présentation étant disponibles sur le site Internet rappelé ci-dessus, ils ne sont pas repris par le présent compte-rendu.

INTRODUCTION DU CROPSAV

Madame Hélène Debernardi, directrice adjointe à la DRAAF Grand Est assure la présidence du CROPSAV. Le conseil régional est représenté par Madame Béatrice Moreau, vice-présidente, en charge de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt.

Monsieur Rabah Bellahsene, directeur de la Direction départementale de la protection des populations de la Moselle représente la Préfecture de la Moselle.

Madame Hélène Debernardi introduit la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence. Elle poursuit par un tour de table et la présentation de l'ordre du jour.

Madame Béatrice Moreau souligne l'importance de la collaboration État – Région sur les sujets sanitaires, les maladies n'ayant pas de frontière.

Monsieur Rabah Bellahsene rappelle l'actualité sanitaire aux États-Unis avec l'infection de plusieurs troupeaux de ruminants par une nouvelle souche d'un virus influenza aviaire hautement pathogène, et, dans ce contexte, la nécessaire vigilance et coopération de tous.

Les comptes - rendus des CROPSAV du 5 avril 2023 et du 14 novembre 2023 sont validés.

1. Maillage vétérinaire : présentation du réseau de compétences vétérinaires (GTV, section Grand Est) [pour information] par Ludovic Hypolite (GTV)

Monsieur Alain Mayer, docteur vétérinaire et secrétaire du Groupement technique vétérinaire (GTV), section Grand Est souligne l'intérêt de ce réseau de compétences vétérinaires mis en place par le GTV Grand Est (GTV GE) pour les confrères et consœurs exerçant en rurale. Ces derniers pourraient se sentir moins cantonnés à un rôle d'urgentiste et moins isolés. Ce dispositif pourrait également ralentir le rythme des arrêts de l'activité rurale en Grand Est.

Monsieur Gilles Canteneur, représentant de la fédération régionale des groupements de défense sanitaire (FRGDS) demande si l'avis de l'éleveur est sollicité avant que le vétérinaire de l'élevage demande l'appui d'un vétérinaire appartenant au réseau de compétences.

Monsieur Alain Mayer répond que le choix du vétérinaire du réseau de compétences se fera en concertation avec l'éleveur. Le vétérinaire du réseau de compétences travaillera en collaboration avec le vétérinaire de l'éleveur. Quant à l'éleveur, il demeurera informé et partie prenante.

Il indique par ailleurs que la prescription et la délivrance de médicaments vétérinaires ne relèvent que du vétérinaire de proximité.

Il conclut son intervention par le rappel de l'objectif principal du dispositif : ramener de la compétence et développer le maillage vétérinaire.

Monsieur Thomas Villard, docteur vétérinaire, et secrétaire général du Conseil régional de l'ordre des vétérinaires (CROV) confirme à son tour que l'éleveur a toujours le choix du vétérinaire. Il ajoute que le vétérinaire du réseau de compétences intervenant à distance, l'éleveur continuera d'avoir besoin de son vétérinaire de proximité pour les urgences.

Monsieur Thierry Brucker, représentant de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) souhaite connaître les possibilités d'extension de ce réseau de compétences au-delà de la région Grand Est.

Monsieur Stéphane Dehoux, docteur vétérinaire, et président du Groupement technique vétérinaire (GTV), section Grand Est informe les membres du CROPSAV de la présentation de ce dispositif en assemblée générale de la SNGTV. Il précise que si pour l'instant ce projet demeure conçu et prévu pour le Grand Est, il a suscité l'intérêt des vétérinaires des autres régions qui pourront soit créer un tel réseau dans leur région, soit l'étendre au niveau national.

Monsieur Alain Mayer ajoute que pour être vétérinaire requis dans le cadre du réseau de compétences, un partenariat avec la SNGTV est nécessaire, ce qui est le cas pour l'AVEF (association des vétérinaires équins de France) et l'AFVAC (association française des vétérinaires pour les animaux de compagnie). Il insiste sur la nécessité de disposer en parallèle de vétérinaires de proximité capables d'assurer en urgence les soins, y compris en équine. Il rappelle également que, pour la filière équine, une des difficultés est en lien avec la valeur parfois très élevée de certains équidés et l'assurance responsabilité civile du vétérinaire.

Monsieur Ludovic Hypolite, animateur du groupement technique vétérinaire, section Grand Est souligne l'opportunité de pouvoir lancer et consolider ce réseau en région Grand Est grâce au soutien financier de la région Grand Est.

Madame Béatrice Moreau ajoute que la région Grand Est n'a pas vocation à financer de telles actions sur d'autres régions. Elle explique le souhait de la région de favoriser les expérimentations autour du sujet « *pas de vétérinaire sans éleveur et pas d'éleveur sans vétérinaire* », ainsi que la volonté de donner envie à des vétérinaires de développer encore plus l'activité rurale. Elle signale que le projet présenté en séance existait déjà en Champagne-Ardenne.

Monsieur Stéphane Dehoux souligne que ce dispositif nécessite encore plus un travail en réseau avec les OPA (organisations professionnelles agricoles), dont les GDS et autres partenaires, notamment pour faciliter les échanges des données essentielles à l'expertise en élevage.

Madame Béatrice Moreau demande si des freins existent en termes d'outils.

Monsieur Stéphane Dehoux indique qu'il s'agit de freins politiques.

Madame Béatrice Moreau considère que si l'éleveur est d'accord, il ne devrait plus y avoir de problème d'échanges de données entre GDS et vétérinaires.

Monsieur Gilles Canteneur répond que des outils permettant l'échange de données existent.

Monsieur Stéphane Dehoux demande aux GDS, au nom des vétérinaires, de faciliter l'échange des données.

Monsieur Gilles Canteneur s'engage à ce qu'il n'y ait pas de frein.

Monsieur Stéphane Dehoux indique que c'est le dernier CROPSAV auquel il assiste en tant que président du GTV, section Grand Est. Il remercie le Conseil régional pour l'accompagnement de ce projet et espère qu'il se poursuivra avec son successeur.

2. Rhinotrachéite infectieuse des bovins (IBR) : définition des « troupeaux à risque » - exclusions – version finale (DRAAF) [pour avis] . Présentation par Véronique Béha (SRAL)

Madame Véronique Béha, docteur vétérinaire, coordinatrice régionale en santé et protection animales à la DRAAF / SRAL (service régional de l'alimentation) demande si la FRGDS dispose de plus d'informations au sujet de l'instruction annoncée, relative aux modalités de mise en œuvre des indemnités aux éleveurs, dans le cadre du programme d'éradication de l'IBR qui doit s'achever en 2027.

Monsieur Gilles Canteneur se dit satisfait de la mise en œuvre par l'État de mesures en faveur de l'atteinte de l'objectif d'éradication de l'IBR en 2027 et du soutien financier associé, à destination des éleveurs.

Christian Haessler, docteur vétérinaire, chef du service régional de l'alimentation de la DRAAF souligne que la région Grand Est n'est pas en retard.

Monsieur Alain Mayer alerte : « *il n'y a plus de vaccin inactivé à disposition des vétérinaires. Actuellement, il ne reste plus qu'un vaccin atténué qui diminue moins bien la ré-excrétion du virus par les animaux positifs. Une action d'élimination rapide des animaux positifs de l'élevage est donc nécessaire.* »

Compte tenu de ces éléments, Monsieur Stéphane Dehoux demande aux GDS de rappeler à leurs adhérents la nécessité de respecter le délai prescrit entre deux vaccinations, notamment dans un cheptel où il y a circulation de l'IBR. En effet, des retards sont encore constatés dans les élevages réticents.

Les membres du CROPSAV se prononcent unanimement en faveur des propositions de définitions présentées en séance.

Monsieur Gilles Canteneur sollicite l'autorisation d'aborder d'autres sujets, avant de poursuivre avec les points de l'ordre du jour relevant du domaine végétal.

Madame Hélène Debernardi souscrit à cette requête.

Monsieur Gilles Canteneur rappelle la demande de la FRGDS d'indemnisation des analyses effectuées par les éleveurs français du Grand Est situés en zone réglementée, après la confirmation en Suisse d'un foyer de maladie hémorragique épizootique (MHE), foyer infirmé par la suite. L'indemnisation est estimée à 17 K€.

Monsieur Christian Haessler déclare que cette requête a été transmise à la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du Ministère en charge de l'agriculture, lequel avait pour priorité d'indemniser les nombreux élevages infectés du Sud-Ouest ; la sollicitation de la FRGDS du Grand Est sera examinée dans un second temps.

Monsieur Gilles Canteneur soulève également les difficultés liées aux mesures réglementaires prévues pour prévenir et lutter contre l'introduction en France de la FCO sérotype 3 (Fièvre catarrhale ovine). Si des éleveurs français mettent en pâture leurs animaux en territoire belge, ces animaux ne peuvent revenir en France que pour abattage. Le problème est plus complexe à traiter quand les pâtures traversent les 2 pays. Une demande d'assouplissement des règles a été portée auprès de la DGAL par GDS France. Peu d'élevages seraient concernés en région Grand Est.

Madame Hélène Debernardi répond que la demande sera relayée à la DGAL.

Monsieur Alain Mayer signale que comme observé dans le département des Ardennes, des animaux belges viennent en pâture en France, alors qu'ils ne le devraient pas.

Madame Hélène Debernardi répond que la DGAL sera informée de cette problématique.

Monsieur Gilles Canteneur aborde la question du coût des analyses (méthode PCR pour FCO et MHE-maladie hémorragique épizootique). Il informe les membres du CROPSAV que dans le Sud-Ouest (SO), les PCR sont à moitié prix par rapport à celles du Grand Est, pour les mêmes maladies. Il demande aux laboratoires de la région d'échanger avec les laboratoires du SO, afin d'identifier des modalités de diminution des tarifs concernés.

3. Surveillance de la sharka en 2024 : modalités et proposition de zonage (DRAAF) [pour avis] Présentation par Marion DELAME (SRAL)

Suite à une question de Monsieur Sylvain Hirschberger, président de la Coopération Agricole Grand Est sur les modalités de destruction à mettre en œuvre, Madame Marion Delame (DRAAF/SRAL) indique qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire quant aux modalités de destruction. L'arrachage des arbres et de leurs rejets en veillant à détruire toutes les racines est préconisé afin d'éviter les repousses. La coupe de la partie haute de l'arbre avec dévitalisation est également possible. L'arrachage serait toutefois plus facile à mettre en œuvre par les particuliers, nombreux à être concernés par les mesures de lutte, dans la mesure où l'accès à des produits phytosanitaires efficaces est assez difficile pour eux.

Monsieur Sylvain Hirschberger demande s'il est possible de replanter la même espèce après destruction.

Madame Marion Delame déconseille de replanter au sein des foyers les espèces sensibles à la sharka, compte tenu de l'appétence des pucerons pour les jeunes arbres.

Monsieur Thierry Paul, président de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) indique que la maladie est présente en Allemagne sans que cela ne pose de réel problème, car les fruits, même dégradés, sont transformés avant consommation. De plus, dans ce pays frontalier, les vergers contaminés sont maintenus, seuls certains arbres sont coupés, puis quand cela ne va vraiment plus, ils sont replantés. En Alsace, les quetschiers étant très sensibles et les vergers implantés pour plus longtemps, les professionnels sont très vigilants. En Lorraine, les mirabelliers présentant généralement peu de symptômes, les professionnels sont nettement moins sensibilisés. La FREDON travaille à renforcer l'information des professionnels lorrains sur ce sujet, d'autant plus que s'ils souhaitaient planter d'autres espèces sensibles comme des abricotiers, la maladie de la sharka serait à terme un frein.

Madame Céline CONTAL, directrice du laboratoire alsacien L2A, et représentante des Laboratoires d'analyses départementaux agréés demande si des analyses in situ sont toujours effectuées. En effet, le laboratoire alsacien réalisait il y a quelques années toutes les analyses. Or, ce n'est plus le cas actuellement.

Madame Marion Delame répond que compte tenu du fort taux d'infection, des analyses ne sont plus réalisées, car il est certain que les symptômes exprimés sont liés à la sharka. Une analyse est demandée au laboratoire, uniquement quand une infection est suspectée sur une nouvelle commune ou une nouvelle espèce fruitière.

Monsieur Thierry Paul souligne qu'il est important d'effectuer une analyse pour identifier la souche du virus de la sharka à l'origine des symptômes, car certaines sont moins virulentes.

Madame Marion Delame rappelle qu'un typage de souches a déjà été réalisé pendant 3 à 4 ans, ce qui a conduit à l'élaboration d'une carte régionale.

Les membres du CROPSAV se prononcent unanimement en faveur des modalités de surveillance et de zonage présentées en séance.

4. Orientation du réseau d'épidémiosurveillance végétal pour la campagne 2024 pour validation du budget 2024 (CRAGE) [pour avis] Présentation par Joliane BRAILLARD

Monsieur Sylvain Hirschberger signale que le BSV (bulletin de santé du végétal) en grandes cultures ne constitue plus une référence, suite aux baisses régulières de budget et au dogmatisme écologique ; il est devenu un outil plus politique que technique.

Monsieur Xavier Arnould, représentant de la Chambre régionale d'agriculture confirme que le BSV est de moins en moins lu par les agriculteurs, voire les techniciens. En effet, c'est « une usine à gaz », « on n'est pas dans la simplification ». Il alerte sur la démotivation des partenaires, au risque de ne plus disposer de BSV.

Par ailleurs, il signale le retard pris pour l'annonce du budget, dont le montant est d'habitude connu au mois d'avril.

Madame Hélène Debernardi rappelle la demande ministérielle de refonte de la SBT (surveillance biologique du territoire) et l'évolution associée du BSV, dans un contexte de baisses successives du budget, avec chaque année, la remise en question du financement du plan Ecophyto. Elle ajoute que si le BSV n'est plus un outil pour l'agriculteur, c'est qu'il est dévoyé. Au niveau national, cela pose la question du maintien du BSV et de son financement.

Monsieur Thierry Paul souligne que la demande régulière de réduction du budget Ecophyto est antérieure à la réforme ayant conduit à l'intégration du Comité régional de l'épidémiologie (CRE) au CROPSAV. Cette demande aurait débuté dès le premier plan Ecophyto (2018), ce qui était déjà, selon lui, sa condamnation. Il ajoute que la demande de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques accolée au BSV constitue aussi « *une condamnation à l'avance* » de ce bulletin, dont l'objectif est à la base l'observation des cultures. La FREDON s'interroge sur le maintien de sa participation à ce réseau d'épidémiosurveillance, dont les moyens de financement sont en baisse constante. La FREDON souhaite cependant que ce réseau perdure.

Monsieur Alain Mayer observe que, dans le cadre de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, la profession vétérinaire a réussi une baisse de 50 % de l'utilisation des antibiotiques. Il encourage les représentants de la profession agricole à persister dans leur démarche de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de développement des connaissances et recherches associées.

Monsieur Thierry Paul répond que les ravageurs des cultures ne permettant pas d'alternatives. Il souhaite que le montant de la taxe payée par les agriculteurs lors de l'achat de produits phytopharmaceutiques serve à financer la recherche d'alternatives et /ou l'épidémiosurveillance.

Monsieur Alain Mayer met en avant les moyens déployés pour la mise en œuvre des mesures de biosécurité en élevage et se déclare sidéré que pour le sujet « Flavescence dorée » par exemple, il n'y ait pas plus de moyens déployés pour la protection.

Monsieur Christian Haessler rappelle l'un des axes du nouveau plan Ecophyto 2030 : le plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen de substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA), seul volet du nouveau plan Ecophyto 2030 qui n'a pas été bloqué par les organisations professionnelles agricoles (OPA). Il fait part aux membres du CROPSAV de son regret que les dossiers « PARSADA » en région ne soient pas transmis pour information à la DRAAF. Il invite les OPA à discuter en CROPSAV de leurs travaux sur le développement d'alternatives.

Monsieur Xavier Arnould propose de valider les modifications apportées au budget 2023 et de répartir le budget 2024 selon des modalités globalement identiques à celles de 2023. Il annonce que le programme d'intervention de l'OFB durcira en 2025, les règles de financement appliquées aux partenaires du réseau d'épidémiosurveillance.

Madame Elise Vannetzel, directrice de la FREDON Grand Est informe que si c'est le cas, la FREDON sortira de la SBT.

Madame H  l  ne Debernardi indique que les probl  matiques soulev  es en s  ance sont r  guli  rement transmises    la DGAL (Direction g  n  rale de l'alimentation du Minist  re en charge de l'agriculture).

Les membres du CROPSAV se prononcent en faveur de l'ensemble des propositions pr  sent  es en s  ance : modification de la r  partition du budget pour la campagne 2023, orientation du r  seau d'  pid  miosurveillance v  g  tale en 2024 et r  partition du budget 2024 selon des modalit  s globalement identiques    2023. Conform  ment    l'instruction technique DGAL/SDSPV/2022-241 (plus particuli  rement son annexe 4), la strat  gie r  gionale pour la r  partition en 2024, des cr  dits Ecophyto par filibre est valid  e par la pr  sidence du CROPSAV.

5. Bilan du contr  le de second niveau : BSV 2023 bl   tendre d'hiver (DRAAF) [pour information] Pr  sent   par Aurore SOWINSKI

Monsieur Xavier Arnould ne comprend pas l'argent mis dans ce contr  le, d'autant plus que les OPA demandent des simplifications.

Madame B  atrice Moreau indique que l'objet du BSV est avant tout l'  pid  miosurveillance. Elle reconna  t toutefois l'int  r  t d'int  grer au BSV des informations relatives aux bio-intrants. Elle souhaite cependant que le BSV demeure compr  hensible pour les agriculteurs. En tant qu'agricultrice, elle indique que le BSV n'est pas facile    comprendre et qu'elle a besoin actuellement de son technicien pour la compr  hension de ce bulletin. Elle demande    ce qu'il soit fait attention    la fa  on dont on fait passer les messages au sein du BSV. Elle reconna  t que s'agissant d'argent public, un contr  le est n  cessaire, mais elle souhaite que le contr  le soit facilitant. Elle ajoute qu'il faut faire confiance aux OPA et qu'il faut alerter sur le risque que les partenaires quittent le r  seau de surveillance.

Madame H  l  ne Debernardi r  p  te que la DRAAF fait r  guli  rement remonter    la DGAL les difficult  s   voqu  es.

6. Strat  gie nationale de lutte contre le Frelon asiatique, construite entre les 2 OVS (FREDON) [pour information] Par Louis AUDREN

Monsieur Thierry Paul souligne que l'un des objectifs du plan de lutte commun FREDON France et GDS France est de mettre de l'ordre dans les pratiques sur l'ensemble du territoire national : limiter les actions inutiles, choisir les bons pi  ges, la bonne p  riode de pi  geage, les bons moyens. « *Si un financement est n  cessaire, il faut le faire    bon escient. Le plan a vocation      voluer en fonction de l'  volution des connaissances.* »

Madame B  atrice Moreau interroge la FREDON sur la diffusion et la pr  sentation du plan aux collectivit  s locales.

Monsieur Thierry Paul r  pond que cela a   t   fait.

Madame B  atrice Moreau propose de renvoyer vers GDS et FREDON, tous les appels aux collectivit  s sur ce sujet.

Monsieur Thierry Paul donne son accord.

Madame Béatrice Moreau soulève la question du paiement de la destruction des nids de Frelon asiatique.

Monsieur Thierry Paul confirme qu'il n'y a pas de financement existant pour la destruction à ce jour. Il ajoute que l'objectif est de cibler les actions pour concentrer le financement sur les interventions utiles.

Monsieur François Ricatte (DRAAF/SRAL) intervient pour signaler le débat en cours au Sénat sur un possible financement par le fond vert. Il rappelle que pour l'instant les financements sont à trouver auprès des collectivités. Il dresse par ailleurs le bilan de la situation en Grand Est au regard du Frelon asiatique.

Monsieur Christian Haessler interroge la FREDON sur l'efficacité de la prédation par les poules.

Monsieur Thierry Paul indique que c'est vrai, « *les poules attrapent au vol les Frelons asiatiques pour les consommer* », mais cette méthode de lutte demeure anecdotique en rucher, car elle ne suffit pas à protéger toutes les abeilles du rucher.

7. Focus sur la flavescence dorée en région Grand Est (DRAAF) [pour information] Présentation par Marion DELAME (SRAL)

Cette présentation n'a suscité aucune question.

8. Le Datura : point de situation (FREDON) [pour information] Par Louis AUDREN

Monsieur Alain Mayer partage des informations sur le Datura en lien avec la médecine vétérinaire : toxicité connue pour les animaux, y compris les chevaux. Les animaux n'en consomment pas naturellement, sauf si c'est mélangé à des fourrages.

Monsieur Thierry Paul indique que :

- pour protéger la consommation humaine, un mélange du Datura dans les lots entraîne le refus desdits lots ;
- 2 cas sont identifiés en région Grand Est à ce jour. ;
- en Bretagne, les coopératives refusent tout contrat avec un éleveur connu pour avoir du datura dans ses parcelles.

Il mentionne l'existence d'une convention en région Grand Est entre ARS et FREDON pour travailler sur la sensibilisation des agriculteurs à la problématique du Datura.

Madame Béatrice Moreau souligne la nécessité d'une communication à destination des maires pour sensibiliser les populations au danger de cette plante et à l'importance de lutter contre sa prolifération.

Monsieur Thierry Paul regrette qu'il soit toujours attendu un vrai problème en matière de santé animale et /ou de santé humaine pour que le danger soit classé et traité.

CONCLUSION DU CROPSAV

Madame Hélène Debernardi remercie l'ensemble des membres pour leur participation et clôt la séance.

Le chef du Service régional de l'alimentation

Christian HAESSLER